



VILLE DE  
**FARNHAM**  
Grandir ensemble!

**RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT  
617 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

**ANNÉE 2024**



## Mise en contexte

Le 16 juin 2017, le projet de loi 122, *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* était sanctionné par le gouvernement du Québec. En vertu de l'article 74 de cette *Loi*, chaque Municipalité peut désormais prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics, soit 133 800 \$ en 2024.

Ces règles peuvent différer de celles prévues à l'article 573.1 de la *Loi sur les cités et villes* en autant qu'elles soient précisées dans un règlement de gestion contractuelle propre à chaque Municipalité. En contrepartie et par souci de transparence, cette même *Loi* impose aux Municipalités de produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. Ce rapport doit être déposé annuellement lors d'une séance ordinaire du conseil municipal.

L'adoption du *Règlement 530 sur la gestion contractuelle*, le 5 mars 2018, avait pour objet d'encadrer la passation de tout contrat comportant une dépense de plus de 25 000 \$, mais en deçà du seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique. La Ville de Farnham s'est ainsi octroyé la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil décrété par le gouvernement du Québec.

Le 25 mars 2021, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'article 124 de la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux Municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* prévoyait que pour une période de trois ans, à compter du 25 juin 2021, les Municipalités devaient prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique.

Le 21 juin 2021, le conseil municipal a donc adopté le *Règlement 617 sur la gestion contractuelle* afin de favoriser l'achat de biens et services québécois. Celui-ci est toujours en vigueur et disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville de Farnham.

---

## Mesures

L'Annexe 1 du *Règlement 617 sur la gestion contractuelle* établit des mesures concernant le truquage des offres, la rotation des contractants, des situations de lobbyisme, d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, de conflits d'intérêts, d'impartialité et d'objectivité du processus d'appels d'offres et de modifications de contrat.

## Modalités d'octroi de contrat

La Ville de Farnham peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles soit de gré à gré, par appel d'offres sur invitation ou par appel d'offres public. Le *Règlement 617 sur la gestion contractuelle* dicte le mode contractuel à adopter selon les besoins et particularités de chaque projet.

La première étape servant à déterminer le mode de sollicitation à utiliser, est l'estimation globale du coût du contrat à octroyer. Afin de cerner les règles de gestion contractuelle applicables en l'espèce, les besoins ou le projet doivent absolument être évalués dans leur ensemble.

En aucun cas, il n'est autorisé de scinder, répartir les besoins ou apporter une modification à un contrat, dans le but d'éviter l'obligation de recourir à la procédure d'appel d'offres public.

## Contrats conclus de gré à gré

La Ville de Farnham a prévu les règles de passation des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. Les contrats dont la dépense est estimée à plus de 50 000 \$ doivent faire l'objet de minimalement deux demandes de prix.

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés de gré à gré en 2024 :

Objet	Contractant	Montant incluant les taxes
Plans, devis et coordination pour le réseau de sentiers périphériques à la future école primaire	Groupe Metta	26 358,02 \$
Étude géotechnique et étude environnementale phase 2 pour la rue Yamaska Est	Environnement LCL inc.	26 392,51 \$
Plans et devis des travaux de toiture du Centre Saint-Romuald (Bâtiment de l'ancienne église)	Mire architecture	26 444,25 \$
Contrôle des matériaux pour les travaux de la rue Jacques-Cartier phase 1	FNX Innov	28 773,15 \$
Étude préliminaire - Projet ajout d'une étape UV - Station d'épuration	GBI experts-conseils inc.	30 962,77 \$
Préparation du programme fonctionnel et technique pour l'entretien de l'enveloppe et la mise à niveau de l'hôtel de ville	Caroline Denommée architecture	33 917,63 \$
Achat d'un produit anticorrosion à la station de traitement d'eau potable	Environor inc.	34 377,53 \$
Achat d'asphalte d'hiver	Sintra inc. - Région Estrie	34 696,05 \$
Marquage de chaussées	Lignes Maska	35 962,56 \$
Acquisition d'une camionnette GMC Sierra 2018 pour le Service des travaux publics	Racine Buick GMC Itée	37 085,19 \$
Acquisition et installations d'une benne basculante sur le véhicule 233 du Service des travaux publics	Robitaille équipement inc.	38 956,32 \$
Étude environnementale phase 2 pour les terrains de la rue Saint-Vincent	Environnement LCL inc.	41 339,26 \$
Entretien, gestion et patrouille de la piste cyclable	Comité Pro-Piste Farnham/Granby inc.	46 636,73 \$
Marquage piétons sur la rue Jacques-Cartier phase 1	Thermo Design	32 783,19 \$
Fourniture et épandage d'abat-poussière	Multi Route inc.	49 531,23 \$
Achat d'enrobés	BauVal inc.	52 951,23 \$

Objet	Contractant	Montant incluant les taxes
Acquisition de logiciels de planification du plan triennal d'immobilisations et de gestion et simulation de la dette pour le Service de la trésorerie	PG Solutions inc.	54 812,03 \$
Études diverses pour le barrage Éva-Dulude	Tetra Tech	57 430,01 \$
Gestion de la piscine Saint-Bruno	Sodem inc.	66 100,28 \$
Remise en état des aménagements et des surfaces endommagées au passage à niveau de la rue Jacques-Cartier	Eurovia	68 398,17 \$
Achat de sel de déglçage	Mines Seleine	70 338,03 \$
Acquisition d'une nacelle-remorque 2019 pour le Service des travaux publics	Cisolift distribution inc.	71 859,38 \$
Plan d'action de lutte contre les îlots de chaleur et de précipitations intenses	Nature-Action Québec	77 711,60 \$
Mandat supplémentaire pour le réaménagement de la rue Yamaska Est	Tetra Tech	78 068,03 \$
Achat de pierre	Carrière l'Ange-Gardien, division BauVal inc.	79 255,95 \$
Refonte du <i>Plan d'urbanisme</i> et du <i>Règlement de zonage</i>	Atelier urbain	83 233,86 \$
Études d'avant-projet, plans, devis et surveillance pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée	Tetra Tech	85 541,40 \$
Soutien des logiciels informatiques	PG Solutions inc.	87 646,61 \$
Entretien et gestion du parc informatique	ITGS inc.	90 402,48 \$
Études d'avant-projet et plans et devis pour les travaux de réfection du chemin du Curé-Godbout	Tetra Tech	96 647,99 \$
Démolition du 790, rue Principale Est	B. Fréreau et fils inc.	109 801,13 \$
Plans et devis pour le réaménagement de l'intersection des rues Meigs, Saint-André Nord et Saint-Alphonse	CIMA+	110 674,94 \$
Remplacement d'une vanne d'aqueduc sur la rue Yamaska Est	Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	111 156,37 \$
Remplacement de la tour d'eau de l'aréna Madeleine-Auclair	CIMCO	114 060,95 \$
Contrôle qualitatif des travaux de la rue Jacques-Cartier phase 2	Les Services exp inc.	131 975,66 \$

### Contrats conclus à la suite d'appels d'offres sur invitations

Aucun contrat n'a été conclu en 2024 en vertu de ce mode d'adjudication.

## Contrats conclus à la suite d'appels d'offres publics

La Ville de Farnham doit passer par une demande de soumissions publique afin d'octroyer un contrat dont la dépense est supérieure au seuil obligeant l'appel d'offres public. Elle doit alors respecter des délais minimaux de réception des soumissions de quinze ou trente jours et ouvrir les demandes de soumissions à certains territoires, selon ce qui est prévu dans le règlement ministériel fixant les valeurs de seuils et les délais minimaux de réception des soumissions.

Voici le sommaire des contrats octroyés par appels d'offres publics en 2024 :

Objet	Contractant	Montant incluant les taxes
Remplacement des plateformes d'accès des puits de pompage de la Station d'épuration	Nordmec construction inc.	166 885,06 \$
Bouclage du réseau d'eau potable entre les rues Saint-André Sud et de la Randonnée	9151-3010 Québec inc. - Les Entreprises Delorme	310 894,70 \$
Services professionnels pour la surveillance des travaux de la rue Jacques-Cartier phase 2	Groupe Civitas inc.	385 718,13 \$
Travaux de pavage et de resurfaçage de rues	MSA infrastructures inc.	525 145,78 \$
Surveillance et entretien des chemins (Période hivernale)	Entreprises J. Provost inc. et Roger Dion et fils 2006 inc.	770 833,86 \$
Gestion des camps de jour et du service de garde 2024, 2025 et 2026	Groupe Domisa	1 185 603,70 \$
Réfection du système de décantation à la station de traitement d'eau potable	Nordmec construction inc.	3 364 896,29 \$
Travaux d'infrastructures urbaines dans le secteur de la rue Jacques-Cartier phase 2	Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	6 349 395,35 \$

## Regroupements d'achats

Au cours de l'année 2024, la Ville de Farnham a mandaté l'Union des Municipalités du Québec pour plusieurs mandats, tels que :

- Fourniture de sel de déglacage.
- Fourniture de certains produits chimiques pour l'usine de filtration.
- Fourniture d'assurances collectives.
- Fourniture d'assurances de dommage et de gestionnaire de risques.
- Fourniture de carburant.
- Fourniture d'assurances en cybersécurité.

- Fourniture d'assurances protection de la réputation et de la vie privée et responsabilité pénale en matière de santé et sécurité.

## Publications

Tel que le prévoit la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Farnham a publié sur son site Internet sa *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*. La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ octroyés au cours de l'année 2024 avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale excédant 25 000 \$ sera publié au plus tard le 31 mars 2025.

## Plaintes

L'article 164 du projet de loi 108, *Loi sur l'Autorité des marchés publics* concernant les plaintes relatives aux appels d'offres et à leur traitement, ajoute l'article 573.3.1.3 à la *Loi sur les cités et villes*. Cet article indique qu'une Municipalité doit traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat et qu'à cette fin, elle doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées. Cette disposition est entrée en vigueur le 25 mai 2019.

La Ville de Farnham a adopté, le 6 mai 2019, par la résolution 2019-219, sa *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat*.

La Ville de Farnham n'a reçu aucune plainte de cette nature au cours de l'année 2024.

## Sanctions

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du *Règlement 617 sur la gestion contractuelle*.

## Modifications

Adopté en 2021, le *Règlement 617 sur la gestion contractuelle* n'a pas été l'objet de modification au cours de l'année 2024.

## Dérogation

Au cours d'un état d'urgence, malgré toute disposition contraire, sous la réserve de respecter toute mesure prise en vertu de l'article 93 de la *Loi sur la sécurité civile*, la Ville de Farnham ou toute personne habilitée à agir en son nom en vertu de la déclaration d'état d'urgence peut, sans délai et sans formalité, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes faire les dépenses et conclure les contrats qu'elle juge nécessaires.

Le *Règlement 617 sur la gestion contractuelle* ne permet pas d'autres dérogations.

## Conclusion

La Ville de Farnham s'assure de maintenir à jour ses mécanismes de gestion contractuelle selon les normes juridiques et comptables évolutives, afin d'offrir une offre de service efficace à ses citoyens, tout en respectant les règles de transparence et d'équité qui doivent s'appliquer en la matière.

Le présent rapport a été déposé au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

---

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière

---

Roxanne Roy Landry, MAP  
Directrice générale adjointe